

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

## AMENDEMENT

N ° CS1039

présenté par

M. Huyghe

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 2 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.